

✱ Conseil Municipal du 12 décembre 2017 ✱

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19	L'an deux mille dix sept
présents	17	le DOUZE du mois de DECEMBRE,
votants	18	le Conseil Municipal de la Commune de Montournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel GUIGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2017

Présents : GUIGNARD Michel, MARTIN Dominique, DURAND Jean-Marc, TETARD Annie, RIPAULT Carole, DAVID Marie-Luce, BILLY Bruno, GUEDON Viviane, BAZIN Antoine, TURQUAND Eric, CHABIRON Maryse, MARTIN Jean-Jacques, BAROTIN Fabienne, MERCIER Christophe, TOUZOT Julie, SOUCHET Benoît, DEBULOWSKY Mélanie

Absents excusés : JOSLIN Bernadette (pouvoir à Jean-Marc DURAND), TRICOIRE Michel

Secrétaire de séance : Benoît SOUCHET

**1) Présentation des missions de l'Office du Tourisme de POUZAUGES**

M. Raymond MARTINEAU, vice-président et Mme Delphine MOULIN, directrice de l'OT Pouzauges sont venus présenter le fonctionnement et les missions de l'Office de tourisme et potentiel touristique du Pays de Pouzauges.

*Cf fiche en annexe et site de l'Office de Tourisme à consulter*

**2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cet ajout.

**3) Tarifs de location 2019, salle de la Chênaie**

M. le Maire propose les tarifs de location suivants :

*Cf tableau en annexe*

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces tarifs

**4) Chemins ruraux**

Le dossier est en cours. Les exploitants des chemins ruraux ont été contactés et quelques réponses sont arrivées.

a) Les frais de notaire sont souvent soulignés comme un frein par les éventuels acquéreurs.

M. le Maire rappelle que les communes ont la possibilité de rédiger des actes de vente en la forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les compétences en matière de gestion du patrimoine communal sont partagées entre le conseil municipal et le maire :

- Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,
- Le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal

M. le Maire propose une délibération de principe, autorisant le principe des actes rédigés en la forme administrative, par les agents administratifs de la commune.

Il est ici rappelé que tout acte déposé au service de publicité foncière fait l'objet de frais, et qu'ils sont réglés par les acquéreurs.

- b) Les terrains vendus doivent être délimités. Ils doivent donc obligatoirement être bornés.

Prise en charge des frais par les ceux qui souhaitent acquérir une parcelle.

- c) Démarches à suivre :
  - Délibération autorisant la vente de la parcelle
  - Avis suite enquête publique
  - Promesse d'achat (engagement du futur acquéreur)
  - Rédaction et signature d'un acte de vente en la forme administrative, intervenant 2 mois après la publication de la délibération (délai de recours)
  - Dépôt de l'acte à la conservation des hypothèques pour publication foncière (frais à la charge de l'acquéreur)
  - Archivage en mairie de l'acte portant publication foncière, et copie, avec mention de ladite publication, confiée à l'acquéreur constituant acte de de propriété
- d) Pour les exploitants qui ne souhaitent pas acquérir :
  - a. Le terrain devra être rendu dans l'état où il était avant d'être exploité
  - b. La commune peut louer cette parcelle (bail/fermage)
  - c. Si désaccord, risque de contentieux

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce cadrage relatif aux prochaines ventes de parcelles à usage de chemins ruraux, et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

### 5) Décision modificative

#### COMMUNE

85147 Code INSEE	COMMUNE de MONTOURNAIS 10800 BUDGET COMMUNAL 10800	DM n°9 2017
---------------------	---	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

##### Virement crédits REGULARISATIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	6 319,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>11 319,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	5 649,10 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 649,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	670,10 €	0,00 €	0,00 €
D-657361 : Caisse des Ecoles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 670,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 319,20 €</b>	<b>11 319,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

## ASSAINISSEMENT

85147 Code INSEE	COMMUNE de MONTOURNAIS 10800 BUDGET ASSAINISSEMENT 10801	DM n°3 2017
---------------------	---	-------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal VIREMENT POUR ETUDE BATHYMETRIE ET ANALYSES BOUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	1 864,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 864,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21758 : Autres	1 864,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 864,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 864,50 €</b>	<b>1 864,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces DM et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans le cadre de cette opération.

#### 6) Bilan INVESTISSEMENTS / PROJETS

Présentation du bilan 2017 et des avant-projets 2018 (tableaux)

Sans délibération

#### 7) Hameau M. ROUSSEAU : le point sur l'étape « déménagements »

Réception des devis, approche auprès des locataires

Les travaux se dérouleront par îlots (4 au total sur le hameau), avec un roulement prévu pour 4 ou 5 mois.

La meilleure offre des entreprises de déménagement s'élève à 28 000,00 euros TTC.

Il sera laissé libre-choix aux locataires d'emballer leurs affaires eux-mêmes ou de confier cette tâche aux déménageurs.

La partie luminaires (démontage et remontage) est réservée aux agents techniques communaux.

Une aide (1 ou 2 personnes) sera sollicitée auprès de Horizon Emploi.

Une réunion d'information, par l'entreprise de déménagement, est prévue auprès des habitants.

Sans délibération

#### 8) Informations SYDEV, VENDEE EAU et SCOM

SYDEV et VENDEE EAU : Notices d'informations, présentation et résumé sur les fiches annexes

SCOM : Le montant de l'abonnement a été déterminé pour 2018. Il a été fixé moyennant une baisse de 10 euros par rapport à l'année passée. Et pour info, la collecte des coquilles d'huitres est organisée les 26 décembre 2017 et 2 janvier 2018 de 10h à 12h à l'atelier communal.

Sans délibération

#### 9) Personnel : Evaluation des risques psycho-Sociaux (RPS)

Cette démarche vise à protéger la santé des agents et représente un volet obligatoire du document unique.

L'attache d'un responsable du centre de gestion de la Vendée est indispensable.

Le coût à prévoir pour cette intervention est de 900,00 euros.

Les élus référents pour cette opération sont :

- Dominique MARTIN
- Jean-Marc DURAND

Sans délibération.

## 10) Pot de NOEL Elus-Agents communaux

Vendredi 15 décembre 2017 à 17h00 en mairie  
Sans délibération.

## 11) Questions diverses

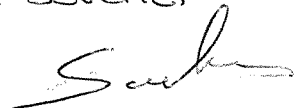
Madame GANDIT, de la trésorerie des Herbiers, vient d'envoyer son état d'indemnité de conseil.  
La décision, positive ou négative, doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.  
Pour avis, avant prochain conseil municipal prévu en janvier 2018

## 12) Informations diverses

- Ravivage de la flamme du 24 novembre 2017 : bilan
- Zone protégée - secteur ABF (Architecte des Bâtiments de France) : le point
- Cérémonie des vœux : vendredi 12 janvier 2018 à 18h30

Prochain conseil municipal : \_\_\_\_\_ janvier 2018 à 20h30

Le secrétaire,  
B. SOUCHET



Le Maire,  
M. GUIGNARD

